

Un exemplaire à conserver

Bulletin d'inscription aux cours année 2019-2020 pour les adultes

- Cours réguliers réservés aux membres de l'association
- Organisés et animés par Sandrine Sananès, auteure du livre « Le Geste de peindre - Comment développer la créativité sans thème et sans modèle » chez l'Harmattan

Prénom participant(e) :

Nom participant(e) :

Cours demandé : Choix No 1 : ...

Choix No 2 :

E-mail :

Tél mobile : Tél domicile :

Adresse :

Ville :

Éléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autres) :

.....

REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

L'adhésion à l'association :

un versement de 150 € à l'ordre de L'Atelier de Charenton

par chèque en espèces en Chèques-Vacances (frais d'enregistrement : 5 € à régler à l'inscription)

La participation aux cours :

je choisis :

un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de (remis pour l'encaissement le 26 décembre 2019) **à l'ordre de Sandrine Sananès**

un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de (remis pour l'encaissement au 26 décembre 2019, au 26 février 2020, au 26 avril 2020) **à l'ordre de Sandrine Sananès**

NB : merci de dater vos chèques du jour d'émission.

Possibilité de régler par virement bancaire, informations sur demande.

Avant de vous inscrire, merci de nous téléphoner au 06 12 61 39 08 ou de nous envoyer un courriel à contact@latelierdecharenton.com pour connaître les disponibilités du cours souhaité.

.../ ...

Conditions d'inscription

- Les règlements à effectuer directement à la formatrice, ne seront reçus par celle-ci que des membres de l'association justifiant être à jour de leur cotisation.
- La participation financière inclut outre les cours dispensés, la fourniture du matériel, un tablier en coton, l'adhésion annuelle à l'association ainsi qu'une assurance couvrant le temps de présence à l'atelier.
- L'inscription à l'Atelier comprend 25 cours de peinture et un cycle de 5 cours de modelage sur argile.
- Le calendrier des cours annuels et le livret d'accueil sont envoyés aux adhérents, par e-mail, en septembre.
- Les tarifs sont ceux applicables à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs et ses conditions à tout moment. TVA non applicable, article 293 B du CGI.
- L'Atelier de Charenton est situé dans un local qui a pignon sur rue, au rez-de-chaussée d'un immeuble, accessible par un code.
- Les vélos et trottinettes ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'immeuble.
- Les portes de l'Atelier ouvrent cinq minutes avant le cours.
- L'Atelier est composé d'une pièce d'accueil (patères, point d'eau, toilettes, etc.) et de l'espace principal dédié à la peinture.
- L'éclairage reproduit la lumière du jour. Nos couleurs sont garanties sans risque toxicologique et sont conformes à la norme européenne CE EN 71. L'Atelier de Charenton dégage toute responsabilité en cas d'allergies.
- L'Atelier propose la méthode Le Geste de peindre, qui vise le développement de la créativité de l'autonomie et de la confiance en soi.
- L'Atelier permet de vivre un laps de temps dans un groupe composé de participants de tous âges, de toutes origines et de faire ainsi l'expérience de relations exemptes de compétition, de jugement et d'indiscrétion. L'Atelier est fait de liberté et de règles précises. Elles garantissent le bon déroulement du cours.
- Sandrine Sananès, fondatrice de l'Atelier de Charenton, anime la majorité des cours. Si nécessaire, Sandrine Sananès fait intervenir un membre de son équipe. Cette personne est formée et compétente pour assurer la réalisation du cours.
- Les tableaux sont soigneusement archivés à l'Atelier de Charenton pour la durée d'une année. Cela fait partie du travail de Sandrine Sananès et en garantit sa spécificité.
- Les tableaux peuvent être récupérés au mois de septembre suivant l'inscription aux cours. Ils sont remis dans une pochette au format 55 par 70 cm. Tout tableau non récupéré avant le 1 octobre suivant la date de l'inscription sera donné aux archives de l'Atelier de Charenton ou pourra être détruit et aucune réclamation ne sera recevable. Les travaux en argile ne sont, ni cuits, ni emportés.
- Au cas où nous serions conduits à utiliser des tableaux pour faire connaître nos activités (pour événements, édition, etc.), nous nous engageons à ne pas révéler l'identité de leurs auteurs, et il est entendu qu'aucun droit ne peut nous être réclamé, par ceux-ci, ni en leur nom. Pour faire connaître nos activités, nous pouvons publier des textes, parfois illustrés, et réaliser des vidéos. Ainsi, votre signature concerne aussi ce qui suit : « Il est entendu que j'autorise L'Atelier de Charenton et Sandrine Sananès à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles je figure, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ». En cas d'opposition, merci de nous adresser un e-mail avec accusé de réception à contact@latelierdecharenton.com

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement à l'année. Il ne sera procédé à aucun remboursement, ce, à compter de la date d'inscription. En cas d'absence exceptionnelle, le participant a la possibilité de remplacer son cours à un autre horaire de cours, dans la limite des places disponibles.

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du versement pour l'année, nous vous enverrons un mail, confirmant ainsi votre inscription à l'Atelier de Charenton.

Signature

Date pour ce document

Pour nous retourner votre dossier d'inscription
Adresse d'envoi ou de dépôt (boîte aux lettres donnant sur rue)
L'Atelier de Charenton
33, rue Gabrielle
94220 Charenton-le-Pont